



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 36464

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la proposition formulée dans le rapport intitulé « Engager le citoyen dans la vie associative » de l'institut Montaigne consistant à accorder le label « grande cause nationale » aux générosités afin d'en promouvoir toutes les formes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de l'Institut Montaigne intitulé « Engager le citoyen dans la vie associative » comporte dix recommandations, dont celle d' « accorder le label grande cause nationale aux générosités afin d'en promouvoir toutes les formes ». Les labels grande cause nationale et campagne d'intérêt général, attribués par le Premier ministre, permettent à des organismes à but non lucratif qui souhaitent organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites (grande cause nationale) ou des tarifs préférentiels (campagne d'intérêt général) sur les radios et télévisions publiques. Le Premier ministre a choisi le 8 décembre 2008 de retenir le don d'organes, le don de sang, le don de plaquettes et le don de moelle osseuse comme thèmes de la grande cause nationale 2009. Malgré les efforts et l'engagement de la société civile, les besoins non couverts dans ce domaine demeurent en effet préoccupants. Il est précisé à l'honorable parlementaire que cette décision ne méconnaît en rien la qualité du dossier de candidature et l'intérêt pour les générosités. Concernant le label 2009 de campagne d'intérêt général, le Premier ministre a choisi de l'attribuer à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36464

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10370

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2405